

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12/09/2025

De la Commune de **LA ROUAUDIÈRE**

Séance du **JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre, à vingt heures et onze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.**

Etaient présents : M. ROSSIGNOL Didier, M. COLAS Hervé, Mme BRÉHIER Marie-Paule, M. LARDEUX Loïc (arrivé à 20h08), Mme COURNÉ Noëllie, M. DUPONT Mickaël, M. GEFFRAY Samuel (arrivé à 20h22).

Était absent excusé : M. SIMON Jean-Philippe a donné pouvoir à M. LARDEUX Loïc.

Mme BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 26 juin 2025 est approuvé.

N°2025-25

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COM COM DU PAYS DE CRAON

Le Conseil municipal :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de lavage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2025. La Communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

La durée du marché est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 (avec possibilité de reconduction d'1 an)

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

Après analyse des marchés proposés et compte tenu des contrats déjà existants sur la commune avec des prestataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes du Pays de Craon.

N°2025-26

AVENANT AUX CONTRATS DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX

Le Conseil municipal :

Monsieur le Maire explique qu'à chaque départ de locataire, nous rencontrons des difficultés pour recouvrer les charges annuelles liées à la location des logements communaux (taxe ordures ménagères et/ou charges diverses).

Afin de ne pas grever les finances communales, il a été décidé de faire un avenant aux contrats en cours, afin de mettre en place une provision sur charges à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des dépenses au titre de 2025).

Celle-ci sera ajoutée aux avis de sommes à payer mensuel. Elle sera donc ajustée chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction des dépenses réelles supportées par la collectivité l'année précédente.

D'autre part, le contrat d'un locataire prévoyait une participation au chauffage à hauteur de 15% de la consommation annuelle de la chaudière gaz. Or, celle-ci n'a jamais été réclamée depuis 2007. Afin d'inclure cette charge aux provisions de ce locataire, l'estimation est de 60 € /mois.

Un courrier explicatif sera envoyé aux locataires pour leur indiquer le montant mensuel des charges provisionnées ainsi qu'un avenant à leur contrat pour signature.

Après débats et échanges, les membres du conseil municipal DÉCIDENT à l'unanimité de mettre en place les provisions pour charges dans un avenant aux contrats de location

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

N°2025-27

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal :

Monsieur le Maire informe les élus que cet été le chauffe-eau du manoir a dû être remplacé.

Une facture de 2704,20 € nous est parvenue et le compte 2188 ne permet pas de la mandater.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Considérant que l'achat du panneau d'affichage au cimetière (budgété 1 500€) sera reporté en 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de prendre une décision modificative comme suit :

- Section d'investissement :

021 – Recettes : virement section investissement à section de fonctionnement	- 1 500.00 €
2188/21 – Dépenses : autres immobilisations corporelles	+ 1 500.00 €

• Section de fonctionnement :

023 – Recettes : virement section fonctionnement à section d'investissement	+ 1 500.00 €
60612/011 – Electricité	- 800.00 €
60622/011 – Carburants	- 700.00 €

- autorise le Maire à signer toute opération se rapportant à cette décision.

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

N°2025-28

DEVIS CONTRAT VÉRIFICATION ANNUELLE ÉGLISE

Le Conseil municipal :

Monsieur le Maire expose :

La centrale de commande des cloches ne fonctionne plus, la société BODET est passée faire un état des lieux du système d'installation.

Deux devis ont été faits ; 1 version location du matériel et 1 version achat du matériel avec contrat de maintenance de 4 ans :

VERSION LOCATION :

LOCATION MATÉRIELS		
Installation coffret	1	240,00 € HT
Paramétrages et programmations	1	495,00 € HT
Frais de transport	1	80,00 € HT
COUT ANNUEL		978,00 € TTC

CONTRAT DE SERVICE	
Contrat annuel d'une durée de 48 mois	61,90 € HT /mois
COUT ANNUEL	891,36 € TTC

VERSION ACHAT :

MATÉRIELS		
Installation matériels	1	2 560,00 € HT
Paramétrages et programmations	1	495,00 € HT
Frais de transport	1	80,00 € HT
TOTAL		3 135,00 € TTC

CONTRAT DE SERVICE	
Contrat annuel d'une durée de 48 mois	41.90 € HT /mois
COUT ANNUEL	603.36 € TTC

Après débats et échanges, les membres du conseil municipal DÉCIDENT à l'unanimité et sous réserve de crédits budgétaires suffisant de choisir le contrat formule « location ».

POUR 8

CONTRE 0

ABSTENTION 1

QUESTIONS DIVERSES

- **Association sportive Roaldérienne** : demande par courrier d'installer des panneaux publicitaires autour du terrain de football afin de récolter des fonds pour l'association (sponsors). Le conseil municipal émet un avis favorable, une réponse par courrier leur sera adressé afin d'émettre les conditions applicables à cet accord et sous contrôle du Maire et des élus référents.
- **Soirée du 8 mars de l'Association sportive** : le Maire rappelle aux membres de l'Association que des dégâts ont été occasionnés lors de la soirée annuelle : parquet abimé (devis 1 746 € TTC) et groom de la porte d'entrée cassée (en attente de devis pour environ 250 €). La commune accepte d'aider les associations mais utiliser de l'argent public pour réparer des dommages sur une salle, qui plus est neuve et louée gratuitement (seul le chauffage est facturé), cela n'est pas acceptable. Un courrier sera envoyé pour formaliser les conditions de location de la salle pour les prochaines années, une attention très particulière sera prise aux états des lieux.
- **Gouttière cassée maison à proximité du terrain de football** : M. le Maire rappelle à l'association qu'il faut réparer ce que les ballons cassent et que cette situation dure depuis plus d'un an, il est temps de réparer le préjudice causé.
- **Toilettes terrain de foot** : M. le Maire rappelle que des toilettes dames ont été installées et qu'il est regrettable de les retrouver dans un état de propreté aussi déplorable. Ce n'est pas à l'agent communal de les nettoyer. Il avait été convenu que ces toilettes soient fermées après chaque utilisation.
- **Argent de poche** : des dates sur les vacances de la Toussaint vont être proposées aux jeunes : le 21-22 et 27-28 octobre 2025. Un mail va leur être envoyé.
- **Demande subvention École St Aignan** : un courrier nous est parvenu pour demander une subvention pour la classe de mer en 2026 pour les CM1-CM2. Cela concerne 4 enfants. Cela fera l'objet d'une prochaine délibération pour déterminer le montant à verser.
- **Frais de scolarité école Éancé** : une demande de participation aux frais de scolarité nous est parvenue pour un montant de 5828 €. M. le Maire rappelle que ces enfants auraient dû venir à l'école de La Rouaudière, et ce sont ces enfants scolarisés dans d'autres communes qui nous ont amené à la fermeture de notre école. Aujourd'hui, nous appartenons au RPIC de St Aignan/Brains/St Michel, il n'est pas question de verser une participation pour cette école.
- **Archives mairie** : un état des lieux va être fait par une archiviste du CDG53 et un devis nous sera établi pour étalement du travail sur plusieurs années.

- **Arbres des naissances** : date prévue le 23 novembre à 10h30. Invitation des familles concernées et du Conseil Municipal.
- **Demande avancement de grade** : l'agent technique est promouvable au grade d'agent de maîtrise, la demande est transmise au CDG53.
- **Titularisation de la secrétaire de mairie** : en période de stage depuis 1 an, elle sera titulaire au 1/10/2025.
- **Protection sociale complémentaire** : obligation des collectivités de verser 15€/mois/agent à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **Bulletin municipal** : son élaboration va commencer prochainement.
- **Forum des élus locaux** : le 11 octobre à l'Espace Mayenne à Laval.

Prochaines réunions : 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2025

La séance est levée à 23h